



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR PARTICULIERS

57^{ème} PUCES MOTOPIECES du MC *les VIKINGS*

Val de Reuil (27)

le : **DIMANCHE 3 AVRIL 2022**

Prouvant que l'esprit motard n'est pas un vain mot, nous avons réussi à conserver cette année encore la **gratuité** des emplacements pour les particuliers, du dépôt-vente motos, des parkings et de l'entrée.

DOCUMENTS A NOUS RENVoyer IMPERATIVEMENT

Nous te prions de bien vouloir nous retourner :

- Photocopie recto-verso de ta carte d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
(Facture EDF, GDF, Quittance de loyer ou Téléphone)
- Deux enveloppes (11cm x 22cm mini)** affranchies pour **100g (2,32€)** à ton adresse
(Indispensable pour recevoir ton laissez-passer et ta confirmation)
- la feuille de demande d'inscription ci-jointe dûment remplie.

Le dossier doit être retourné dans les plus brefs délais à :

Moto Club les VIKINGS

19 rue Félix Faure
76800 Saint Étienne du Rouvray
☎ 07 82 73 51 40

Merci de mentionner l'adresse ci-contre pour
toute correspondance ultérieure



ATTENTION

Les inscriptions seront closes dès que le nombre de 600 exposants sera atteint.

Si le dossier nous parvient incomplet ou si la feuille d'inscription n'est pas assez bien renseignée, cela entraînera l'invalidité de l'inscription, et sans inscription en bonne et due forme :

Pas de possibilité d'exposer !

Nous vous rappelons que ce dossier est une demande d'inscription et ne vaut pas accord, votre participation aux Pucés Moto-pièces vous sera confirmée ou infirmée par retour de courrier.

Organisées par des motards au service des motards, nous espérons que tu feras parti des 600 exposants ou des 45.000 visiteurs attendus pour cette nouvelle édition.



Vous trouverez ci-joint l'affiche de la manifestation, merci de l'afficher dans un lieu de grand passage.
Et plus il y aura de publicité, plus il y aura de monde, et donc plus vous vendrez !

/!\ CORONAVIRUS – COVID-19 /!

Les conditions de participation aux Pucés moto devront respecter les règles et mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'événement.

INFORMATIONS ET REGLEMENT EXPOSANTS PARTICULIER

57ème Puces Moto-pièces

Dimanche 3 AVRIL 2022 à VAL DE REUIL (27)

A
CONSERVER
Par
L'EXPOSANT

Afin de préserver l'ambiance motarde et la notion de savoir vivre qui l'accompagne, si tu désires venir exposer sur le site de Val de Reuil, le moto club te demandera de respecter ces quelques règles pour le bon déroulement de la manifestation.

INSCRIPTIONS : Aucune inscription ne sera délivrée sur place et sans inscription tu n'exposeras pas !

HORAIRES : L'accès au site pour les exposants particuliers se fera le Dimanche matin à partir de 6h00 jusqu'à 9h00 (ni avant, ni après). Le déballage des pièces devra être fini impérativement à 9h30. Fin de la manifestation 18h. Aucun exposant ne devra quitter son emplacement le dimanche avant 17h.

ACCES SUR LE SITE : Lors de l'entrée sur le site, le matin des puces, la personne dont le nom figure sur la feuille d'inscription devra être présente dans le véhicule et présenter une pièce d'identité.

Interdiction de rentrer sur le site avec plusieurs véhicules dans le but de déposer des pièces puis ressortir après, cela crée un tohu-bohu innommable et pénalise le bon déroulement de l'organisation qui n'est pas des plus aisée.

Tout inscrit comme particulier se présentant à l'entrée exposants des PUCES-MOTOPIECES avec un véhicule portant une publicité pour un concessionnaire ou affichant une publicité sur son stand sera considéré comme professionnelle et devra payer son emplacement au tarif professionnel.

EMPLACEMENT : Chaque exposant pourra se déployer sur un maximum de 7 mètres linéaires gratuitement sur 5 mètres de profondeur, véhicule compris (soit 35m²) Vous avez la possibilité à l'inscription de demander des mètres supplémentaires facturés. Nous ne pouvons pas accepter la présence de longs ensembles de véhicules. Donc ces 7 mètres linéaires alloués d'exposition sont un « maximum autorisé », ceci dit, si tu n'as besoin que de 5 mètres, évite d'en prendre 7 mètres pour ton confort alors que ton voisin déjeune sur son bloc moteur faute de place ! Autrement dit (*on ne cesse de le répéter...*) tassez-vous au maximum pour que tout le monde soit décentement installé.

Chaque exposant débordant des métrages demandés se verra taxé d'un montant s'élevant à 50 Euros par mètre linéaire supplémentaire. Le but ici n'est pas de faire du profit mais de dissuader ceux qui ne respectent pas les règles établies et qui perturbent le bon déroulement de la manifestation. (Attention ! un contrôle sera effectué par les organisateurs)

Tout particulier vendant plus de cinq accessoires neufs (casques, équipements, etc.) **devra payer son emplacement au tarif professionnel.**

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent et de la sécurité de leur installation et de leur montage.

DEGRADATIONS : Des sacs poubelles seront distribués par l'organisateur lors de votre entrée. Les exposants seront tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Ils s'engagent à ne pas dégrader la propriété publique ou privée le long de laquelle il tiendra son stand

RESTRICTIONS : La vente de pièces neuves de véhicules des 2 dernières années est strictement interdite. Elle permet de préserver un marché sain. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler les pièces exposées (*cartes grises des moteurs et cadres ...*). **Les exposants vendant des motos complètes et en épaves devront posséder les cartes grises ou récépissés de déclaration en préfecture des véhicules** (article L321-1-2 du code de la route décret n°2008-1455 du 30 décembre 2008)

Pour des raisons de sécurité liés aux produits inflammables, les barbecues sont tolérés à condition de posséder un extincteur.

La vente de boissons, tabac et nourritures est strictement interdite. Le Moto Club réserve pour lui même ou certains commerçants choisis par lui, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires. Des buvettes et restaurations rapides seront installées sur le lieu de la bourse, où seront disponibles boissons, café, croissants, etc.

Tout exposant vendant des articles n'ayant pas rapport à la moto ne peut être inscrit.

ASSURANCES : Le Moto Club les Vikings ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de vols ou préjudices éventuels, intervenant avant, pendant et après la manifestation, aux biens, aux personnes sur le site de celle-ci. Les exposants renoncent explicitement à tout recours contre l'organisateur pour quelque dommage que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause.

Les exposants sont responsables de leur couverture d'assurance.

Le Moto Club les Vikings souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de manifestation.

GENERALITÉS : L'organisateur des puces motopièces aura le droit de statuer sur les cas non prévus au contrat et au présent règlement et ses décisions seront exécutoires. De même dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestation, l'organisateur pourrait prendre des décisions dans le but unique d'assurer le bon déroulement de celle-ci.

La circulation de tous véhicules non homologués (moteur tournant) est interdite sur le site des Puces Moto.

VENTE AUX DEBALLAGE : Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés peuvent participer aux ventes au déballage dans la limite de deux participations par an au plus. Ils ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés et attestent sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Toute personne ne respectant pas le règlement dans son intégralité sera expulsée et refusée aux prochaines PUCES-MOTOPIECES. Ce genre de manifestation repose sur un équilibre fragile avec les pouvoirs publics que tout abus inconsidéré peut mettre en péril.

Nous espérons cette journée à l'image de nos attentes, à savoir : la fraternité.

